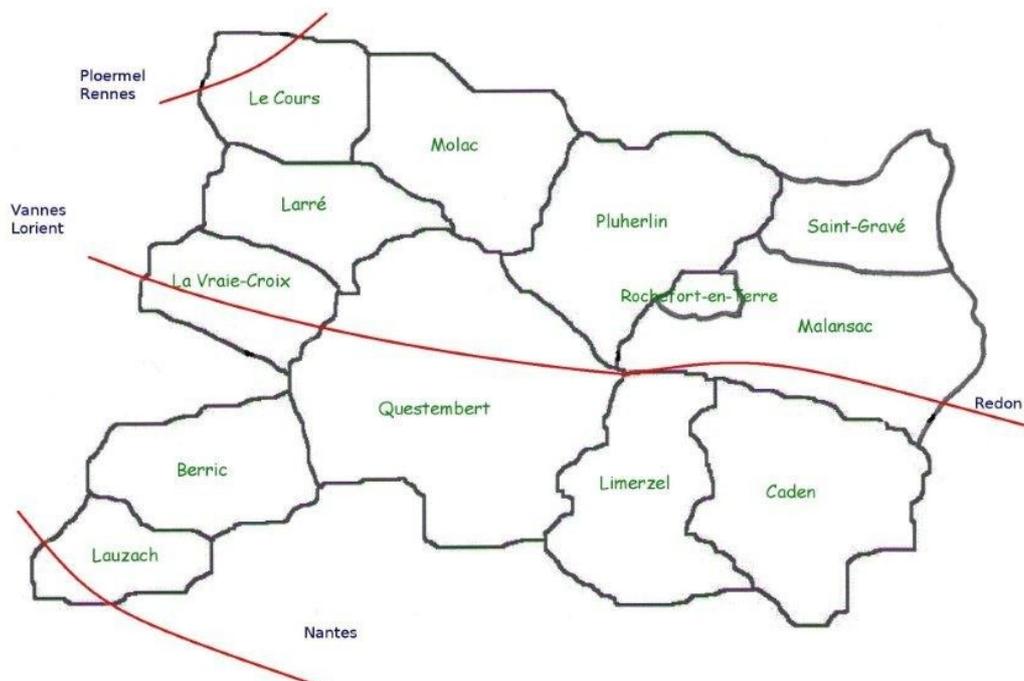




Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets Exercice 2010

Décret n°2000-404



En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2010.

INTRODUCTION

En 2010, la communauté de communes du Pays de Questembert (CCPQ) a repris les compétences exercées auparavant par le SIVOM, dont la compétence collecte des déchets ménagers pour 13 des 14 communes qui adhéraient au SIVOM. La commune de Pleucadeuc a rejoint la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux (CCVOL) au premier janvier 2010. Cependant, afin de maintenir la continuité du service de collecte des déchets, les conteneurs de tri sélectif ainsi que la collecte des cartons des professionnels ont été maintenus quelques mois jusqu'à ce que la CCVOL soit en mesure de mettre en place son service au complet. Les tonnages de déchets ayant été collectés pendant ces quelques mois sont compris dans les données de la CCPQ présentées dans le rapport ci-dessous.

Pour le service déchets, l'année 2010 a été l'année de la préparation de la redevance incitative. En effet, la communauté de communes a poursuivi le projet validé par le comité syndical du SIVOM de mise en place de la redevance incitative sur le territoire, avec un début de test à blanc début 2011. La campagne de communication a débuté au printemps avec pour commencer une présentation auprès de tous les conseils municipaux, puis aux personnels municipaux à la rentrée de septembre et enfin le début des campagnes de distribution à la population des nouveaux matériels de collecte (bacs individuels à puces électroniques et sacs jaunes) effectuées dans chaque communes.

En début d'année, les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de l'Épine ont été achevés par l'enherbement du site. Suite à cette réhabilitation, un groupe de suivi du site a été constitué avec l'association de riverains, les élus du conseil municipal ainsi que le syndicat du bassin versant du Trévelo. Ce groupe de suivi se réunira au moins une fois par an pour faire le bilan de la post-exploitation du site et notamment prendre connaissance des résultats d'analyse des eaux souterraines et de surface.

Au printemps, la communauté de communes a lancé une expérimentation de collecte de sacs jaunes dans l'hyper-centre de Questembert au moyen d'un attelage hippomobile. Cette collecte, qui s'est très bien déroulée, a débouché sur la création d'un groupe de travail hippomobile au sein de la municipalité de Questembert.

En fin d'année, une étude sur le choix du terrain d'implantation de la nouvelle déchèterie de Questembert a été lancée. Le résultat de cette étude sera connu début 2011 pour un début des travaux dans le courant de l'année 2011.

I – DONNEES TECHNIQUES

1. Le territoire et la compétence déchets en 2010

Le territoire de la Communauté de communes est situé entre Vannes Agglo (à l'Ouest), la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly (à l'Est), la CCVOL (au nord) et la communauté de communes du pays de Muzillac (au Sud).

Les communes composant la communauté sont Berric, Caden, Larré, Lauzach, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint Gravé et La Vraie Croix ; ce qui représente une population d'environ 20 000 habitants (pop. municipale).

La compétence collecte des déchets est exercée en régie.

Cela concerne la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives, le gardiennage des déchèteries et éco-stations ainsi que le transfert des déchets déposés sur ces équipements.

Le service déchets effectue également la gestion des deux outils de traitement de déchets situés sur le site de l'Epine (Limerzel – 56 220) que sont la plateforme de broyage et criblage des déchets végétaux ainsi que l'installation de stockage des déchets inertes.

Le service a également en charge le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de l'Epine dont la réhabilitation s'est terminée début 2010.

Les compétences liées au traitement, à l'élimination et à la valorisation des déchets sont déléguées au Syndicat du Sud Est Morbihan (voir carte SYSEM ci-dessous). Cela concerne les ordures ménagères depuis le Quai de transfert de l'Epine et les déchets recyclables depuis le centre de tri de Vannes. Au deuxième trimestre, le SYSEM a mis en service son nouveau centre de tri construit dans la zone du Prat. Suite à la fin des travaux de construction, le chantier de construction de l'UPMB a pu débuter pour une fin des travaux prévue en 2012.

CARTE DU SYSEM



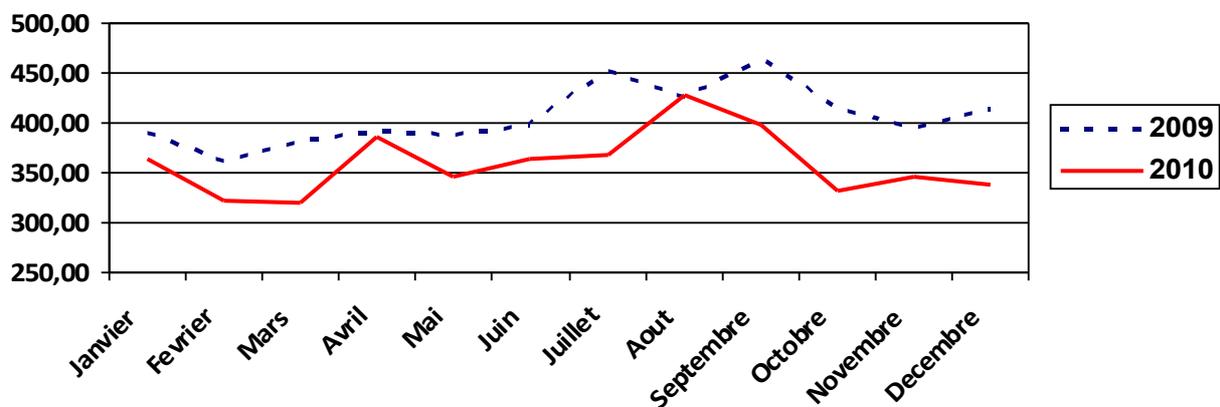
2. La collecte des ordures ménagères

2.1 Modalités de collecte

Pour cette collecte hebdomadaire, deux modes de collecte sont en place sur le territoire : une collecte en bacs de regroupement pour les zones en habitat dispersé et une collecte en porte à porte dans des bacs individuels pour les zones en habitat plus dense.

Après collecte, les ordures ménagères sont vidées sur la station de transfert de l'Épine à Limerzel puis transportées par le prestataire Séché Environnement dans le centre d'enfouissement technique de Changé en Mayenne.

2.2 Comparaison des tonnages collectés en 2009 et 2010 :



4311 tonnes d'ordures ménagère ont été collectées en 2010 (4878 en 2009), soit **215 kg/hab.** (227 en 2009). **Ce tonnage est en baisse de 5 % par rapport à 2009 et 8% par rapport à 2008.**

3. Les déchets recyclables

3.1 Modalités de collecte et de recyclage

Le tri sélectif se fait par apport volontaire dans des conteneurs de collecte sélective situés sur toutes les communes. Une centaine de points d'apport volontaire sont répartis sur tout le territoire. Les conteneurs sont localisés aux endroits les plus fréquentés et accessibles des 13 communes de la CCPQ.

Chaque PAV est composé de trois conteneurs : **verre, papiers et emballages légers**. Ces conteneurs sont régulièrement vidés par un camion grue de la communauté.

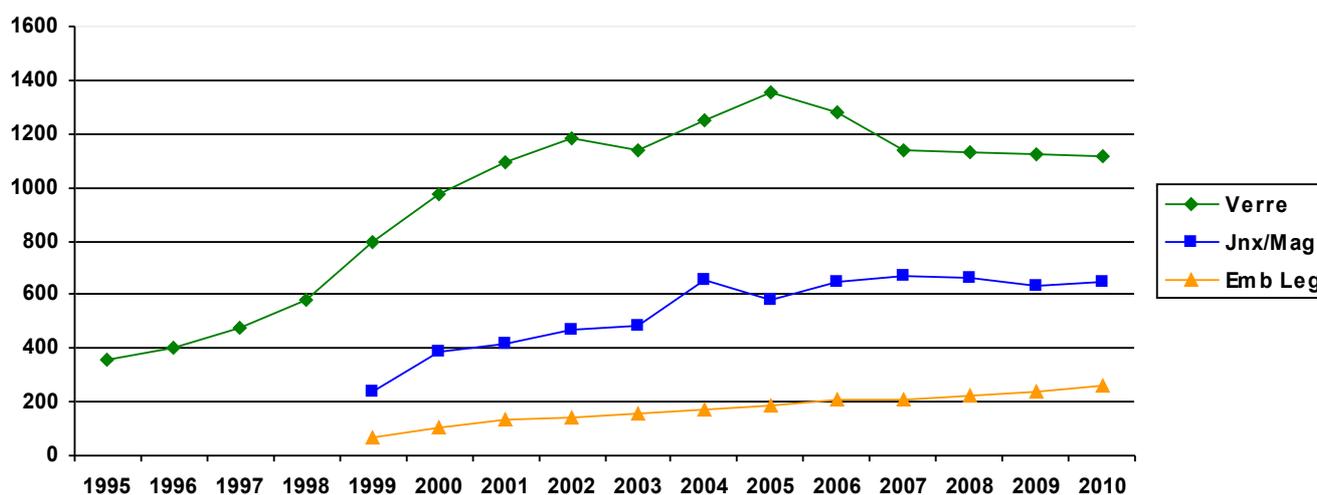
↳ Le **verre** collecté est vidé sur la plateforme des Transports Bomex (La Chapelle Caro) où il est rechargé et transporté dans une usine de recyclage (Saint Gobain Emballage - Cognac). Là il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocaux ou bouteilles.

↳ Les **papiers** collectés rejoignent directement l'usine des Celluloses de la Loire à Allaire où ils sont transformés en barquettes et plateaux à œufs.

↳ Les **emballages légers** collectés sont d'abord acheminés vers le centre de tri à Vannes (prestataire du SYSEM) où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les usines de recyclage :

- ❖ Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles ou bidons, de tuyaux ou vêtements en laine polaire.
- ❖ L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils, ou des cadres de vélos.
- ❖ La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les cartonnettes, sont transformés en essuie-tout, papier peint ou papier Kraft.

3.2 Les résultats de la collecte sélective



Ces données, présentées en tonnes, fluctuent en fonction de la géographie du territoire.

Durant l'année 2010, 2021 tonnes de déchets recyclables ont été déposées dans les conteneurs de tri. Ce tonnage équivaut à une performance de 94,2kg/hab. qui est en légère hausse par rapport à 2009.

La répartition en matériaux est la suivante :

- **1116,44 tonnes de verre** ; soit 51,7 kg/hab.
- **644,24 tonnes de papiers** ; soit 30,4 kg/hab.
- **260,54 tonnes d'emballages légers** ; soit 12,1 kg/hab.

La collecte au porte à porte des cartons des professionnels a représenté 140,44 tonnes (contre 153 en 2009). Après collecte, ces cartons sont directement livrés au centre de tri du SYSEM.

4. La déchèterie et les éco-stations

Le territoire de la communauté de communes compte une déchèterie et trois éco-stations ouvertes gratuitement à la population. Seule la déchèterie de l'Épine et les éco-stations du Flachec et de Kervault sont gardiennées.

4.1 Déchets acceptés

Types de déchets	Déchèterie		Eco-stations	
	l'Épine	Flachec	Kervault	Chanterie
Encombrants	✓	✓		
Gravats, inertes	✓	✓		
Tailles, tontes	✓	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓	
Cartons	✓	✓	✓	
Huiles usagées	✓	✓	✓	✓
Batteries	✓			
DDM	✓			
DEEE	✓	✓	✓	

A noter que ces équipements sont tous équipés de conteneurs de tri sélectif : verre, emballages légers et papiers.

4.2 Horaires et conditions d'accès

Équipement	Horaires	Conditions d'accès
Déchèterie de l'Épine - Limerzel	Lundi au samedi 9h15-12h et 14h-18h (du 1/10 au 31/03 fermeture à 17h30)	Gratuit pour les particuliers Professionnels (voir tarifs)
Eco-station de Kervault - Questembert	Lundi au vendredi 13h30-18h Samedi 9h à 12h et 13h30-18h	Ouvert aux particuliers de Questembert
Eco-station du Flachec – Berric et Lauzach	Lundi et samedi 9h30-12h et 14h10-17h	Gratuit pour les particuliers Professionnels (voir tarifs)
Eco-station de la Chanterie – La Vraie Croix	Pas de gardiennage	Accès libre

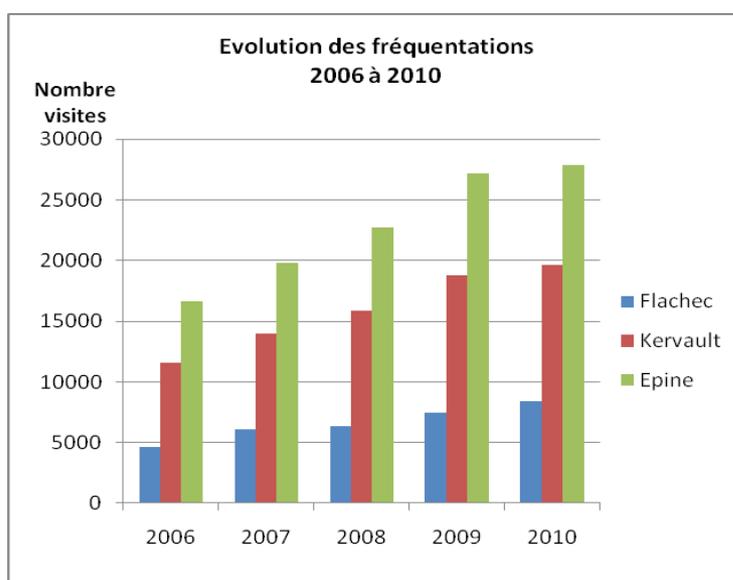
Grille tarifaire 2010 pour les professionnels (seulement pour l'Épine et Le Flachec)

Type de déchet	Déchets verts	Gravats	Tout venant	Ferrailles	Bois
Tarif au m ³	4 €	3.50 €	11.70 €	2.40 €	6 €

4.3 Fréquentations de la déchèterie et des éco-stations

En 2010, 53 899 visites ont été enregistrées.

- EPINE → 27 879 entrées (+ 3 % par rapport à 2009)
- KERVAULT → 19 608 entrées (+ 4,4 % par rapport à 2009)
- LE FLACHEC → 8 412 entrées (+ 13,3 % par rapport à 2009)



On peut constater que ces équipements continuent de connaître de fortes augmentations de fréquentations (+59% au total sur les 3 depuis 2006). L'éco-station de la Chanterie n'étant pas gardiennée nous n'avons pas de suivi de fréquentation.

4.4 Les quantités de matériaux déposées

		TV	Bois	DV	Fer.	Gravats	Cartons	Huiles	Batteries	DDM	DEEE	Total
		Tonnes	Tonnage	Tonnage déduit	Tonnes	Tonnage déduit	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	tonnes
EPINE	2007	616	313	1789	282	766	42	3	6	13		3830
	2008	665	318	826	299	2323	54	3	6	13		4495
	2009	624	342	1020	265	2209	51	9	11	19	118	4668
	2010	629	344	1213	276	1590	52	3	4	30	136	4274
LE FLACHEC	2007	77	27	276	19	301	20	1				721
	2008	86	54	156	25	392	18	1				732
	2009	95	24	229	25	247	24	2			3	649
	2010	95	57	184	26	344	25	1			0	732
KERVAULT	2007			974	12		21	1				1008
	2008			394	24		20	1				439
	2009			358	23		30	1			5	417
	2010			365	24		31	1			0	421
LA CHANTERIE	2007			530			6	1				537
	2008			223			7	1				231
	2009			232			6	1				239
	2010			118			6	0				124
TOTAL	2009	719	366	1839	313	2456	111	13	11	19	126	5973
	2010	774	401	1880	326	1934	115	5	4	30	136	5572

Pour l'année 2010, 5572 tonnes de déchets ont été déposées en déchèterie (contre 5973 en 2009). Cette baisse est due à la baisse des dépôts de gravats (- 522 tonnes) alors tous les autres matériaux sont en hausse. Cependant, avec la baisse de population due à la réduction du territoire par rapport à 2009, le ratio en kilo par habitant est de 278 kg/hab. comme en 2009.

Zoom sur la collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

La collecte des DEEE se fait selon 4 flux : gros électroménager froid (GEF), gros électroménager hors froid (GEHF), petits appareils en mélange (PAM) et écrans. Eco-systèmes est l'éco-organisme national en charge de ces déchets. Le prestataire de collecte RETRILOG (filiale d'Emmaüs) est le même sur tout le territoire du SYSEM.

Les déchets toxiques ou déchets dangereux des ménages (DDM)

Les DDM sont des déchets présentant un caractère toxique (désherbants, peintures, filtres à huiles...). Ils sont déposés en petites quantités dans une armoire sur la déchèterie de l'Epine qui est la seule du territoire habilitée à recevoir ce type de déchets. La majeure partie de ces déchets est collectée par l'entreprise TRIADIS qui les fait ensuite incinérer dans une usine spécialisée.

Pour certains déchets toxiques, des filières de collecte gratuites et de recyclage ont été mises en place par l'Etat :

- **Les néons et ampoules halogènes ou à économie d'énergie** : ces déchets, entrant dans la catégorie des DEEE, ont leur propre filière de collecte avec l'éco-organisme RECYLUM. En 2010, **360 kg** ont été collectés (585 kg e 2009).
- **Les piles** : la filière principale de collecte est celle des magasins qui en vendent. Cependant, une filière secondaire de collecte existe par le biais des déchèteries. Pour la communauté, la reprise est effectuée par COREPILE. En 2010, environ **2 068kg** de piles ont été collectés. Ce tonnage est en hausse par rapport à 2009 (1 300 kg).
- **Les pneus** : ils sont repris par la société COVED Centre Bretagne située à Theix. En 2010, environ **1,135 tonnes** de pneus ont été collectés (10,78 tonnes en 2009). La très forte baisse est due à des problèmes de quotas annuels, en effet, peu d'évacuations de pneus ont été effectuées cette année ce qui crée des encombrements importants sur les déchèteries.
- Les cartouches d'encre sont collectées uniquement sur la déchèterie de l'Epine et aux bureaux de la communauté. En 2010, **110 kg** ont été collectés (pas de donnée pour 2009).

4.5 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

La communauté de communes a repris à l'identique la collecte des DASRI mise en place par le SIVOM en 2002. Depuis 2009, c'est la société ACOMEX (35) qui effectue la prestation de collecte et élimination des boîtes pleines de DASRI et fourniture des boîtes vides. Cette collecte de déchets dangereux est effectuée trimestriellement dans un local aménagé selon la réglementation et situé au sein des services techniques de la collectivité. Les boîtes de collecte normalisées sont

distribuées gratuitement aux particuliers soit directement à la communauté soit par l'intermédiaire des pharmacies volontaires.

En 2010, 4 collectes ont eu lieu au cours desquelles **403 boîtes** contenant des seringues ont été **collectées** (452 en 2009) et **484** ont été **distribuées**. Ces collectes ont concerné **113 patients**.

5. Le compostage individuel

La CCPQ a distribué 478 composteurs en 2010 avec dans le détail : 36 composteurs de 300 litres, 206 de 400 litres et 236 de 600 litres. La commune de Caden, plus éloignée, a bénéficié d'une distribution collective le 4 septembre.

Chaque foyer demandeur signe désormais une convention de mise à disposition depuis le mois d'avril dans laquelle il s'engage à respecter certaines dispositions. En plus du composteur, chaque foyer s'est vu remettre un bioseau d'une contenance de 10 L et un aérateur à compost. Cet outil, jugé cher par rapport à l'intérêt qui découle de son utilisation, ne figurera pas dans les futurs marchés.

6. La communication et la prévention

6.1 Les animations dans les écoles

32 classes ont reçu la visite du chargé de prévention pour des animations allant de la fabrication de papier recyclé à l'enquête de consommation au supermarché (52 animations avaient été réalisées en 2009). Du fait de l'organisation due à la mise en place de la redevance incitative, les animations dans les écoles ont été suspendues à partir du mois de septembre.

6.2 La Semaine de la Réduction des Déchets

12 interventions ont eu lieu tout au long de l'année 2010. La plupart se sont faites dans le cadre du programme départemental de prévention du le Conseil Général. Le thème en 2010 : "je me sépare de mes produits dangereux". Le Conseil Général propose une structure mobile désormais bien connue du grand public -l'Ecomobile- et du matériel entièrement consacré à la thématique annuelle.

Comme tous les ans, la CCPQ a participé une journée à la semaine de réduction des déchets avec la tri-porteuse (stand mobile de la CCPQ).

Nouveauté cette année, le recrutement de volontaires pour l'opération foyers témoins au forum des associations de Questembert le 11 septembre avec la tri-porteuse.

II – DONNEES FINANCIERES

1. Le financement

Depuis 2003, c'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), à taux unique, qui finance le service déchets.

Les professionnels sont exonérés de la TEOM pour leurs bâtiments professionnels mais paient à la place une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets collectée à l'année.

Le financement du service déchets est donc assuré par le produit de la TEOM et les recettes engendrées par la perception de la redevance spéciale.

En 2010, le produit de la TEOM s'élève à 1 471 567 € (1 356 711 € en 2009). Le taux de TEOM appliqué sur les bases du foncier bâti est de 10.90 % (identique à 2009).

La redevance spéciale a financé le service à hauteur de 158 406 € (171 999 € en 2009)

Le budget total du service déchets en 2010 était de 1 629 973 € (1 528 710 € en 2009).

Le coût du service déchets s'élève à 1 460 067 € (1 464 978 € en 2009).

Le service déchets a un bilan positif de 169 906 € (63 732 € en 2009), ce qui permet une anticipation des dépenses à venir et permet un maintien du taux de la TEOM en 2011 malgré une augmentation du coût prévisionnel du service.

Ce montant, qui peut paraître important, nous permet en fait de provisionner une réserve qui financera en partie le nouveau centre de tri et la construction de l'UPMB sans trop impacter financièrement la redevance incitative dans les années de mise en place (alors que la population fait des efforts pour se mettre à un meilleur tri).

2. Le coût des ordures ménagères

2.1 Les coûts de collecte

En 2010, le coût de collecte des ordures ménagères s'est élevé à **349 243 € (464 273 € en 2009)**, soit pour **4311 tonnes** un coût de **81 € la tonne (95 € en 2009)** ou ramené à l'habitant un coût d'environ **17,50 € (21 € en 2009)**.

2.2 Les coût de traitement

Le coût de traitement des ordures ménagères payé au SYSEM est de 118 € HT par tonne pour l'année 2010 (117 € en 2009) auquel s'ajoute une petite contribution transport.

En 2010, **4 311 tonnes** d'ordures ménagères ont été traitées pour un montant total de **547 954 €** (dont 5342 € de contribution UPMB), soit **127 € la tonne (125 € en 2009)** ou **27,40 € par hab.** (25 € en 2009).

2.3 Bilan

En 2010, la collecte et le traitement des ordures ménagères ont coûté **897 197 €** (1 073 407 € en 2009), un coût à la tonne de **208 € la tonne** (219 en 2009) ou **45 € par habitant** (50 € en 2009).

3. Le coût des déchets recyclables

3.1. Les coûts de collecte

Le coût de collecte des emballages recyclables 2010 est de **137 454 €** (115 848 € en 2009) soit pour **2136 tonnes** (2258 en 2009) un coût à la tonne de **64 €** et de **7 €** par habitant.

3.2. Les coûts de traitement

Les coûts de traitement des déchets recyclables sont négatifs puisque c'est la différence entre les dépenses de centre de tri et les recettes de revente de matériaux et soutiens de sociétés agréées, soit pour **2136 tonnes** (avec les cartons de déchèterie vidés au centre de tri) une recette totale de **107 211 €** (75 092 € en 2009), ce qui représente une recette globale de **50 € la tonne** (33 € en 2009) ou **5,40 € par habitant** (3,50 € en 2009).

Dans le détail :

- **Les dépenses : Tri des emballages au centre de tri et stockage du verre**

La contribution spécifique au SYSEM pour le tri des emballages légers et cartons de déchèteries a coûté 56 364 € à la communauté (49 724 € en à 2009).

A ce coût il faut ajouter la contribution payée pour le nouveau centre de tri qui s'est élevée en 2010 à 12 284 €.

Soit un coût total pour la **prestation de tri des emballages légers recyclables** de **68 848 €**.

Le verre est vidé sur une plateforme de stockage avant d'être rechargé et transporté chez le recycleur.

Le **coût de ce stockage rechargement du verre** pour l'année 2010 s'est élevé à **5 253 €** soit pour 1116 tonnes de verre un coût de stockage rechargement d'environ 4,70 € la tonne (5 € en 2009).

- **Les recettes : reventes de matériaux et soutiens des sociétés agréées**

Concernant la revente des matériaux de collecte sélective, en fonction de la filière de recyclage, les prix de reprise sont assez variables. Ces prix sont prévus dans le contrat Eco-Emballages et certains suivent des mercuriales (cours variant en fonction de la bourse) mensuelles ou trimestrielles. En 2010, les cours ont globalement subi une augmentation importante par rapport à 2009.

Globalement, en 2010, **les reventes de matériaux** ont rapporté environ **84 024 €** (contre 58 000 € en 2009).

Les recettes les plus importantes concernent le verre (25 948 €), le papier (19 364 €) et les bouteilles plastiques (18 215 €).

Les soutiens Eco-Emballages ont rapporté 87 100 € en 2010 (66 100€ en 2009). Ce montant correspond aux recettes enregistrées au niveau comptable entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, ce qui ne correspond pas aux montants se rapportant réellement à l'année 2010 qui ne seront connus qu'à réception du liquidatif 2010.

Les recettes Eco-Folio ont représenté 11 056 € en 2010 (10 210 € en 2009).

3.3 Bilan

En faisant le bilan entre les coûts de collecte et les recettes de traitement, on obtient au final un coût des déchets recyclables de **30 243 €** (40 756 € en 2009) soit un coût à la tonne de **14 €** (18 € en 2009) ou **1,50 €** par habitant (1,90 € en 2009).

4. Déchèteries et éco-stations

4.1 Les dépenses

Le coût d'exploitation total des déchèteries et éco-stations s'est élevé à **338 607 €** ce qui est stable par rapport à 2009.

Zoom sur quelques flux

- **Les gravats** sont vidés sur l'ISDI (Installation de stockage des déchets inertes) de l'Epine donc n'engendrent pas de coût particulier.
- **Les déchets verts** sont vidés sur la plateforme de l'Epine puis broyés par la société THEAUD. Après broyage les déchets verts sont criblés par la société DUFEU puis évacués par des agriculteurs pour une revalorisation. Entre ces opérations, la manipulation des déchets verts et l'entretien de la plateforme sont effectués en régie. Les prestations de broyage et criblage des déchets verts ont coûté 23 271 €, les travaux en régie 8916 € soit un total 2010 de 32 187 € pour le traitement des déchets végétaux, soit pour 1880 tonnes un coût de 17 € la tonne (19 € en 2009).
- **Le traitement du tout-venant et la valorisation du bois** sont effectués par l'entreprise CHARIER DV LA CROIX IRTELLE. En 2010, le montant de cette prestation s'élève à 83 605 € (81 997 € en 2009).
- **Les déchets dangereux des ménages** sont collectés selon un planning prédéfini par l'entreprise TRIADIS qui se charge du traitement de ces déchets (incinération dans une usine spécialisée ou recyclage). En 2010, cette prestation a été facturée **22 944 € HT** soit pour **30 tonnes** (19 tonnes en 2009 soit + 58 %) un coût moyen à la tonne de **765 €** qui est stable par rapport à 2009.
- **L'amiante** est collectée une fois par an sur la déchèterie de l'Epine. Ces déchets ont ensuite été repris par CHARIER DV pour un montant de 726 €.

4.2 Les recettes

Au total les recettes de déchèterie représentent **81 365 € (46 306 € en 2009)**.

Détail sur quelques flux :

- **Les ferrailles et les batteries** déposées sur la déchèterie, les éco-stations et collectées ponctuellement sur les communes sont reprises par l'entreprise GUYOT RECYCLAGE pour les ferrailles et GDE pour les batteries. Les recettes pour 2010 s'élèvent à 42 139 € pour les ferrailles (13 137 € en 2009) et **1 068 €** pour les batteries (contre 3 234 € en 2009).
- **La compensation DEEE** a représenté une recette importante en 2010 d'un montant de 7382 € (2638 € en 2009).
- **Les droits de dépôt** des artisans commerçants sur les déchèteries en 2010 ont rapporté au total 6 441 € essentiellement pour l'Epine (6 648 € en 2009).
- La communauté effectue le nettoyage du quai de transfert et ponctuellement la rotation des caissons. Ces prestations, encadrées par une convention signée avec le SYSEM, a rapporté 7989 € en 2010.
- Les déchets de soins à risque infectieux : Le montant total de la prestation de **fourniture des boîtes, collecte et élimination des déchets** pour l'année 2010 s'élève à 1022 € (2302 € en 2009).

4.3. Bilan

Le coût total des déchèteries s'élève donc à **257 242 €** (292 410 € en 2009), soit pour **5572 tonnes 46 € la tonne** (49 € la tonne en 2009) ou **12,90 € par habitant** (13,60 € en 2009).

5. La redevance incitative

5.1. Dépenses et recettes par poste

La mise en place de la redevance incitative a engendré des dépenses et des recettes en 2010.

Etudes redevance incitative	Dépenses 2009	Dépenses 2010
Etude mise en place	30 396 €	11 517 €
Aide Eco-Emballages Optimisation		-10 784 €
Aide Conseil Général Enquête	-17 418 €	-8 051 €
TOTAL Etudes	12 978 €	-7 318 €

Achat de matériel	Dépenses 2009	Dépenses 2010
Achat de sacs rouges		8 556 €
Achat de sacs jaunes		39 819 €
Amortissement des bacs		15 030 €

Amortissement des puces		3 297 €
Amortissement benne OM		10 540 €
Amortissement voiture		1 357 €
TOTAL MATERIEL		78 599 €

Communication	Dépenses 2009	Dépenses 2010
Salaire chargée de communication		17 269 €
Dépenses de communication		18 982 €
<i>Aide Conseil Général</i>		-5 000 €
Personnel campagne distribution		19 668 €
<i>Aide ADEME Mise en place</i>		-73 184 €
TOTAL COMMUNICATION		-22 265 €

Suivi administratif - Facturation	Dépenses 2009	Dépenses 2010
Personnel facturation		4 167 €
TOTAL SUIVI ADMINISTRATIF		4 167 €

5.2. Bilan financier de la RI

Poste	2009	2010
Etudes	12 978 €	-7 318 €
Achat matériel		78 599 €
Communication		-22 265 €
Facturation		4 167 €
BILAN COÛT RI	12 978 €	53 183 €
	0,60 €/hab.	2,70 €/hab.

Dans ce bilan apparaît l'amortissement d'une nouvelle benne avec système d'identification livrée en 2010. Cet achat, d'un montant de 146 464 €, a été en partie financé par l'excédent du bilan financier du service déchets en 2009 qui était de 63 732 €.

7. Les composteurs

Le coût des composteurs et bioseaux a représenté **15 621 €** soit **0,78 €/hab.** En 2010, ce qui est stable par rapport à 2009. Les soutiens attendus du Conseil Général du Morbihan ne seront versés qu'en 2011.

8. Les coûts de la communication et de prévention

Le coût de la prévention et de la communication sur la collecte sélective a représenté 35 605 € en 2010 (contre 29 790 € en 2009). Pour financer ces missions, des aides ou soutiens ont été versées pour un montant de 23 804 € (28 203 € en 2009). Le décalage est dû au fait que certains soutiens ne sont versés que l'année suivant les actions donc les soutiens plus faibles de 2010 correspondent aux dépenses de 2009 qui étaient également plus faibles.

Au total, le bilan de **11 801 €** (1 587 € en 2009) soit **0,60 €/hab.** (0,007 € en 2009).

Les principaux partenaires concernant la communication et la prévention sont :

- l'ADEME dans le cadre de la signature de notre plan local de Prévention (16 140 €)
- le Conseil Général du Morbihan dans le cadre du plan de prévention du plan départemental d'élimination des déchets
- Eco-Emballages dans le cadre de leur contrat barème D

9. Les charges générales et de structure

Pour la première année, des charges de structure (charges administratives, services partagés tels que RH, comptabilité, accueil, marchés publics, coût des locaux...) ont été affectées au service déchets.

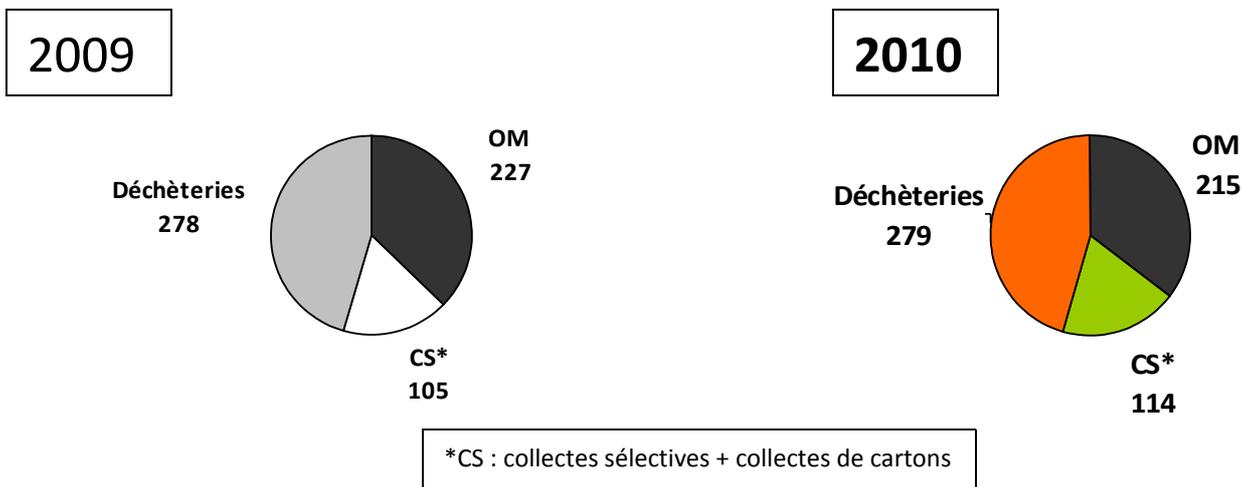
De même, les salaires des encadrants du service sont désormais affectés aux charges générales et non plus uniquement aux collectes d'ordures ménagères. En 2009, seul le salaire de la technicienne du service était affecté aux charges générales.

Donc pour 2010, **les charges générales** ont représenté **85 933 €** (28 219 € en 2009) et **les charges de structure** **58 845 €**, soit un coût total de **144 778 €** ou **7 €** par habitant.

III. SYNTHÈSE : REPARTITION DES TONNAGES ET COUTS PAR HABITANT

1. Répartition des tonnages et des coûts à la tonne

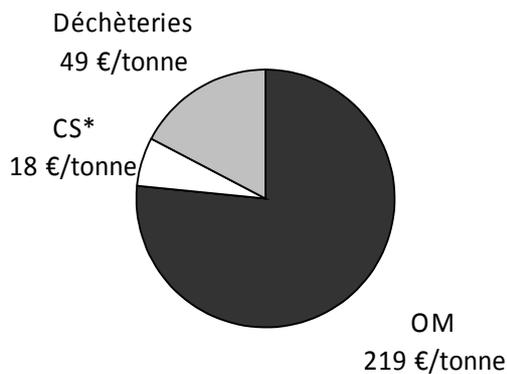
Répartition des flux de déchets collectés en 2009 et 2010 en kilo par habitant :



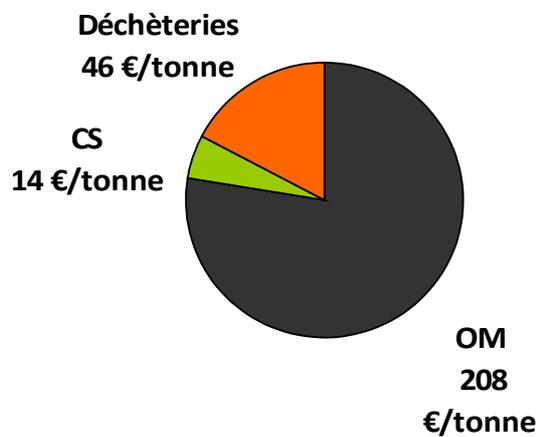
On peut constater que les tonnages déposés en déchèteries dépassent les tonnages d'ordures ménagères collectés. Les tonnages d'ordures ménagères sont en baisse alors que les tonnages de collecte sélective et des déchèteries augmentent. Le tonnage total de déchets s'élève à **608 kg/hab.** (606 kg/hab. en 2009).

Répartition des coûts résiduels 2009 et 2010 en €/tonne et par flux :

2009



2010



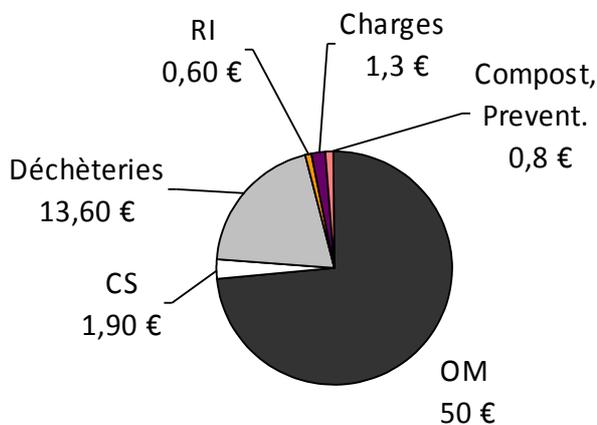
En moyenne, une tonne d'ordures ménagères coûte 15 fois plus cher qu'une tonne de déchets recyclables et 5 fois plus cher qu'une tonne déposée en déchèterie.

2. Répartition des coûts du service par habitant

Répartition des coûts résiduels 2009 et 2010 par flux en € par habitant :

Les charges apparaissant sur les graphiques ci-dessous correspondent aux charges générales et de structure.

2009



2010

